

On a voulu traduire autrement cette partie de l'inscription , en lisant : « Plancus établit les colonies de Lyon et de Rau-rique. » Lors même qu'on pourrait traduire ainsi, ce que je conteste, cela ne prouverait pas que Lyon n'existait pas avant l'arrivée de la colonie ; *conduire la colonie de Lyon*, pourrait signifier : Conduire des colons romains sur le terri-toire dont Lyon était la métropole. Mais il est certain que *colonie de Lyon* doit se traduire en latin par *Colonia Lugdu-nensis* , et non par *Colonia Lugdunum*.

Quant au texte de Sénèque, on l'a mal interprété. En parlant de l'incendie qui eut lieu a Lyon, sous le règne de Néron (Epist. 91), cet historien dit que la colonie de Lyon était dans sa centième année , a l'époque de ce désastre : *Huic coloniae ab origine sua centesimus annus est*. Il est évident qu'il parle de l'âge de la colonie amenée par Plancus, sur le territoire lyonnais (1), et non celui de la ville de Lyon. Dans cette même épître , Sénèque dit que la colonie de Lyon avait été amenée dans ce lieu très-peuplé (*in hanc frequentiam*), ce qui doit faire supposer qu'une ville existait déjà au confluent du Rhône et de la Saône.

Le texte de Dion Cassius nécessite de plus longues obser-vations; cet historien, assez exact pour les événements dont il a été le contemporain, est très-crédule et sujet a de nombreuses erreurs, lorsqu'il raconte ceux qui se sont passés dans un temps éloigné du siècle où il vivait.

Dion Cassius dit qu'après la mort de César, le Sénat donna ordre \ Lépide et à Plancus, qui commandaient dans la Gaule transalpine, de fonder une ville au confluent du Rhône et de la Saône , pour les citoyens romains autrefois expulsés de Vienne , par les Allobroges. Les historiens qui ont traduit

(1) Il ne faut pas prendre à la lettre les expressions de Sénèque ; cet historien veut dire seulement que la colonie amenée à Lyon, par Plancus, avait environ un siècle d'existence.